

3999	Autres appareils transporteurs	10 %
4001	Escalier mécaniques	20 %
9003	Transporteurs-chargeurs auto-propulsés	10 %
8431.1099	Pièces pour vérins, treuils et crics	10 %
2099	Pièces pour camions et chariots-gerbeurs	15 %
3101	Pièces pour ascenseurs et escaliers mécaniques	10 %
3199	Pièces pour appareils transporteurs	10 %

Auparavant, pour pouvoir répondre aux appels d'offres des organismes gouvernementaux ou des entreprises décentralisées, les fabricants étrangers étaient tenus d'avoir un représentant sur place et devaient être inscrits à la liste des fournisseurs agréés du Secrétariat à la planification et à la budgétisation (Secretaría de Programación y Presupuesto - SPP). Depuis juillet 1991, cette dernière prescription a été éliminée.

En vertu des nouvelles règles, les fournisseurs étrangers doivent avoir un agent ou un représentant local et être inscrits par lui à la liste des fournisseurs agréé de chaque ministère gouvernemental ou organisme décentralisé, en plus de satisfaire aux exigences actuellement à l'étude en ce qui concerne les appels d'offres internationaux.

Les appels d'offres internationaux se rapportant à des projets financés par la Banque mondiale ou la Banque internationale pour le développement sont ouverts à tous les pays membres de ces établissements. Depuis quelque temps, la Banque mondiale exige, lorsqu'il s'agit de ses propres fonds, que toute soumission soit accompagnée d'une déclaration assermentée portant que la société est une entreprise véritablement canadienne possédant un établissement